

Livre blanc

Source-to-Pay : des stratégies pour réduire les risques et prévenir la fraude

Table des matières

Introduction	3
La création dématérialisée des fiches fournisseurs.....	5
La définition de la politique d'achats et le paramétrage sécurisé des procédures	7
La traçabilité des actions et des interactions	8
L'accélération du traitement des factures fournisseurs	9
La prévention et la détection des erreurs et des fraudes	11
La mise en place d'outils de mesure et d'indicateurs	12
Conclusion.....	14
À propos d'Esker	15

Introduction

Risques et fraudes : les directions financières en première ligne

La gestion du risque et la prévention contre la fraude sont progressivement devenues un aspect important du métier des directions financières et administratives. Est-ce là une conséquence de l'instabilité économique des dernières années ? De la montée en puissance de la digitalisation et donc des cyberattaques ? D'un durcissement réglementaire au regard de l'exigence de transparence et de lutte contre la corruption ?

Quoi qu'il en soit, **la gestion du risque** – économique et celui associé à l'image et la réputation financière et sociale de l'entreprise – **incombe à la Direction Administrative et Financière.** En outre, elle ne saurait être dissociée de la prévention contre la fraude au sein de l'entreprise : **la fraude interne**, commise par des salariés ou bien celle commise par des tiers, **la fraude externe.**

Pour se prémunir, le / la DAF doit mettre en œuvre un ensemble de pratiques organisationnelles et des stratégies efficaces de sécurisation des processus dès lors qu'ils touchent à la trésorerie de l'entreprise. **C'est précisément le cas du cycle Source-to-Pay qui recouvre l'ensemble des opérations relatives aux fournisseurs, de la création des demandes d'achat au règlement des factures, en passant par la création et la gestion des informations fournisseurs.**

Les innovations technologiques et les prouesses de l'intelligence artificielle impactent également le paysage financier. **La direction financière d'aujourd'hui doit aussi être actrice du changement qui met en place des outils d'automatisation des processus métiers pour répondre à sa mission stratégique.**

La digitalisation du processus Source-to-Pay (S2P) au cœur de l'évolution des services financiers ?

L'automatisation de l'ensemble du cycle S2P apporte une solution stratégique à la gestion du risque et permet de mener une prévention active contre la fraude. Force est de constater que les collaborateurs rattachés aux services financiers consacrent encore une grande partie de leur temps de travail à des tâches manuelles fastidieuses. Ces pratiques peuvent avoir de nombreux effets néfastes - erreurs, retards dans le traitement des tâches, notamment les délais de paiement - mais elles peuvent également constituer un terrain favorable à la fraude.

Les solutions s'appuyant sur des technologies d'**Intelligence Artificielle et de Robotic Process Automation (RPA)** remédient à cette problématique en réalisant ces tâches instantanément et de manière sécurisée. Les délais de traitement sont plus facilement respectés, les fraudes, les erreurs et autres anomalies diminuent considérablement ainsi que les pertes financières qui en découlent. Les directions financières et leurs équipes sont libérées des tâches chronophages pour se consacrer à des aspects plus stratégiques de leur métier.

Aussi, comment la digitalisation du cycle Source-to-Pay participe à la gestion des risques et à la prévention des fraudes ? En quoi les différents modules de l'automatisation du S2P apportent une aide inestimable aux directions financières ?

État des lieux du risque financier et de la fraude



La fraude à l'entreprise ne s'est jamais aussi bien portée !

- **1 entreprise sur 2 a été victime** d'au moins une tentative de fraude au virement ¹.
- La fraude aboutit dans 23 % des cas ¹.
- 40 % des grandes entreprises ont été victimes de tentatives multiples ¹.



De fréquentes anomalies de paiement

- En 2020, près de 900 établissements ont été contrôlés par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF). Le taux d'anomalies (tous délais de paiement confondus) s'élevait à 31% ².
- Les incidents relatifs aux délais de paiement des entreprises ont été multipliés par 3 à la fin du mois de mars 2020, conséquence de la crise sanitaire mondiale.



Les répercussions sont lourdes...

- La moitié des entreprises victimes de fraudes au virement déplorent un **préjudice de plus de 50 000 € dans 50 % des cas** ¹.
- Les entreprises qui n'ont pas respecté les délais de paiement aux fournisseurs se voient infliger de très lourdes sanctions financières en plus d'une forte atteinte à leur réputation.



...et malgré les menaces bien réelles, qu'en est-il des initiatives ?

- En 2023, 6 entreprises sur 10 ont lancé un projet de lutte contre la fraude ¹.
- Près de la moitié des entreprises (46 %) envisagent de mettre en place une solution permettant de lutter contre la fraude ¹.

- La fraude au faux client est la principale technique de fraude, suivie de la fraude à la fausse facture puis de la fraude au RIB. **Les processus de contrôles des RIB fournisseurs encore manuels pour 35 % des entreprises sont un gros point faible.**

C'est pourquoi plus du tiers des entreprises envisagent d'intégrer une solution anti-fraude à leur ERP ¹.

Sources : ¹ Étude OpinionWay, Trustpair et SAP "Les entreprises face à la fraude au virement en 2023", Infographie : <https://5278241.fs1.hubspotusercontent-na1.net/hubfs/5278241/WHITE%20PAPER%20-%20STUDY/Infographie%20-%20etude%20fraude%202023%20-%20SAP%20-%20Trustpair.pdf>

² Site de la DGCCRF : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/controle-des-delaix-de-paiement-interprofessionnels>

1. La création dématérialisée des fiches fournisseurs

Anti-corruption, vérification des tiers... veillez à la conformité des processus, à chaque étape

En fonction des prestataires avec lesquels elles traitent, les entreprises ont l'obligation légale de vérifier un certain nombre d'informations lors de la création des fiches fournisseurs. **C'est notamment l'un des nombreux volets de la loi Sapin II qui règlemente l'obligation d'évaluation des tiers, prévenant ainsi de nombreux risques liés aux fournisseurs.**

La dématérialisation du cycle S2P facilite grandement ce processus. Elle va permettre de vérifier des informations de manière automatique via un portail sécurisé sur lequel les fournisseurs sont invités à enregistrer leurs documents (IBAN, attestation de régularité fiscale, justificatif d'immatriculation, documents d'identité...).

La dématérialisation permet également d'extraire des données, de vérifier l'exactitude des informations depuis des sites externes tels qu'e-Attestation en les comparant avec les documents du fournisseur en devenir.

e-Attestation facilite la collecte et le contrôle des documents fournisseurs, automatisant ainsi une tâche autrefois fastidieuse. Cette solution centralise les documents, garantissant leur conformité et leur accessibilité à tout moment. Avec la possibilité pour les fournisseurs de télécharger leurs documents, e-Attestation assure un processus efficace et sécurisé, impliquant toutes les parties prenantes à chaque étape.

Il est possible de contrôler, indexer mettre à jour et même archiver des documents et informations directement dans les systèmes d'information. **Ainsi, l'IA et la RPA (Robotic Process Automation) permettent de savoir si les numéros de TVA intracommunautaires, les IBAN et autres numéros de SIRET respectent la nomenclature en vigueur et sont valides pour un fournisseur en particulier.**

Dans ce même portail, les fournisseurs vont pouvoir s'engager à respecter un code de conduite ou une charte éthique mise en place par l'entreprise. **Faire accepter en ligne ces documents permet de contribuer activement à la lutte contre la corruption (code de conduite dédié).** Cet engagement via l'interface fournisseur revient également à valider des conditions d'utilisation, protégeant ainsi l'entreprise puisque l'acceptation sera un élément opposable en cas d'action en justice.

Avec la dématérialisation de la création des fiches fournisseurs, **l'entreprise renvoie l'image d'une structure responsable qui prend toutes les mesures nécessaires pour gérer les risques fournisseurs.** Elle procède à la vérification des documents et veille à collaborer avec des sous-traitants socialement engagés.

Rappel

La loi Sapin II, promulguée en 2016, est applicable aux entreprises d'au moins 500 salariés avec un chiffre d'affaires consolidé ou non supérieur à 100 millions d'Euros.

La minute légale

Le devoir de vigilance, une autre ramification de la loi Sapin II, impose aux entreprises de **vérifier tous les 6 mois un ensemble de documents relatifs à leurs sous-traitants.** L'objectif consiste à s'assurer qu'ils sont bien en règle vis-à-vis des lois sociales et du droit du travail, notamment sur les conditions de travail de leurs salariés (extrait Kbis, attestation de vigilance URSSAF ou encore la liste nominative des travailleurs étrangers hors CE).

Si le sous-traitant faillit à l'un de ces engagements, les conséquences financières peuvent être très impactantes pour les clients qui ont fait appel à leurs services. **En effet, l'entreprise est solidaire vis-à-vis du paiement des cotisations de sécurité sociale et des sanctions pénales au même titre que le sous-traitant. Les sanctions financières peuvent aller jusqu'à 225 000 € et être assorties de l'interdiction d'exercer une activité professionnelle !**



“Pouvoir travailler en mode dématérialisé dès la phase de création des fiches fournisseurs représente un atout de taille. Je suis en mesure de démarrer une collaboration avec mes prestataires sur des bases solides. Nous établissons une relation fondée sur la confiance, je sais qui ils sont et je sais que nous partageons les mêmes valeurs. **Ces processus digitaux ont permis d’écarter très rapidement des fournisseurs peu scrupuleux...**

Dès lors qu’un fournisseur met à jour ses informations, nous sommes alertés. Cela déclenche un **processus de revue automatique qui nous permet de vérifier directement avec notre contact fournisseur, notamment pour les changements de RIB.** Nous mettons aussi en place des indicateurs et des notifications qui nous permettent de gérer sereinement et au fil de l’eau le devoir de vigilance imposée par la loi.”

Jérémy. M. | Sourcing Manager



Quels bénéfices ?

- **Mise en place de notifications automatiques** pour les vérifications de documents
- **Aide à la mise en place des mesures de conformité** à la loi Sapin II en matière de lutte contre la corruption
- **Éléments de preuve de la mise en place des bonnes pratiques** et du respect des règles en cas d’audit
- **Garantie que les fournisseurs respectent les réglementations** en matière de droit du travail
- **Image d’une entreprise responsable** qui veille à collaborer avec des prestataires engagés
- **Réduction active du risque financier** en cas de faux RIB ou de faux fournisseur
- **Meilleure relation de confiance** entre les entreprises et leurs fournisseurs

2. La définition de la politique d'achats et le paramétrage sécurisé des procédures

... pour que personne n'y déroge

La plupart des solutions d'automatisation du cycle S2P ont l'avantage de moduler l'accès aux informations en fonction des profils et du niveau hiérarchique des utilisateurs. **Chaque profil se voit attribuer le droit d'effectuer un ensemble d'actions dans un cadre strictement sécurisé et paramétré selon les règles inhérentes à l'entreprise.**

Par exemple, l'entreprise va pouvoir décider que l'approbation des dépenses du service commercial pourra être effectuée uniquement par le directeur commercial. Dans la même lignée, les budgets de ce même service vont pouvoir être contrôlés par le niveau hiérarchique supérieur, soit la direction générale dans la plupart des cas.

La définition et le respect d'une politique d'achats interne est un outil incontestable dans la lutte contre les achats sauvages et non-contrôlés, et donc un levier de performance financière.

Et puisque le cycle S2P implique un grand nombre de services et de collaborateurs différents au sein de l'entreprise, **une stricte séparation des tâches est indispensable.** Que l'on soit dans la phase de création de fiches fournisseurs, de commande ou de traitement des factures, chacun a accès uniquement aux informations qui lui sont nécessaires pour la réalisation de ses tâches. Confidentialité oblige !

Paramétrer toutes ces règles et circuits d'approbation permet d'aiguiller ces différentes étapes vers le bon profil sans que personne ne puisse y déroger. Aucune étape ne peut être contournée, on ne peut pas éliminer un collaborateur du circuit, ni outrepasser ses droits. Il est néanmoins possible d'ajouter une personne dans le circuit si nécessaire.

La responsabilité est partagée entre l'humain et la machine.

Parmi les dispositifs qui ont su déjouer les fraudes, on trouve des initiatives humaines et des dispositifs techniques comme la dématérialisation des processus, mais aussi les procédures de contrôle interne* permettant de séparer les rôles et les fonctions.

* Source : Euler Hermes-DFCG, 2019



Quels bénéfices ?

- **Respect de la confidentialité** des informations fournisseurs
- **Réduction des fraudes** et des escroqueries internes
- **Sécurisation des processus** protégeant les systèmes informatiques
- **Paramètres adaptables** à tous les processus d'entreprise
- **Impossibilité de déroger à ces paramètres** une fois mis en place
- **Accessibilité des circuits de validation** uniquement à certaines strates hiérarchiques

“La régulation dématérialisée des tâches selon les profils des collaborateurs en charge du cycle S2P a vraiment changé la donne en matière de risque et de fraude.

Ces différents niveaux de paramétrages permettent de couper court à toute tentative de fraude et d'escroquerie en interne, par exemple :

- la personne en charge des commandes ne pourra pas effectuer d'achats auprès d'un fournisseur qui n'est pas référencé dans nos bases de données ;
- celle qui contrôle les RIB n'est pas la même que celle qui approuve les factures.

Avec ces différents leviers de sécurité, on réduit de façon drastique la fraude aux faux fournisseurs ou aux faux RIB. Auparavant, il était quasiment impossible de contrôler ce genre de choses et nous avons plusieurs fois fait l'expérience de tentatives de fraude...”

Sophie F. | Directrice administrative et financière

3. La traçabilité des actions et des interactions

Tout est lié, tout se sait... plus de place au doute

La dématérialisation du cycle S2P permet de tracer et enregistrer absolument toutes les actions d'un système. En cas d'audit, l'entreprise va pouvoir retrouver facilement toutes les actions qui prouvent qu'elle a suivi à la lettre les procédures qui lui sont imposées. Elle peut montrer en outre qu'elle a rigoureusement respecté son devoir de vigilance auprès de ses prestataires.

La notion de traçabilité ne s'arrête pas là puisque c'est également toutes les actions et interactions des collaborateurs qui peuvent être tout aussi facilement documentées. **L'entreprise est en mesure de dire qui a fait quoi et quand.** Elle s'assure que le bon profil a bien effectué les tâches qui lui incombent et qu'il a pu consulter la bonne information, au bon moment. **Être en mesure de suivre à la trace et de remonter toutes ces informations ne laisse plus de place au doute et aux diverses zones d'ombre qui ouvraient la voie aux fraudes, souvent internes.** Au-delà de l'impact financier de ces escroqueries, c'était aussi l'image et la réputation de l'entreprise qui étaient durablement impactées.

La traçabilité est présente dans toutes les étapes du cycle S2P puisque le processus est entièrement documenté. Toutes les actions et les interactions inhérentes à un dossier et son historique peuvent être facilement visibles : factures, commandes mais aussi les échanges écrits entre les différents acteurs du processus et les fournisseurs.

Les fraudes internes

47 % des fraudes répertoriées qui ont coûté près de 100 millions d'Euros (ou plus) ont été commises... par les collaborateurs eux-mêmes*.

* Source : PWC Global Economic Crime Survey, 2020



Quels bénéfices ?

- **Meilleur contrôle** sur les budgets et les dépenses
- **Prévention accrue** contre les pertes financières
- **Réduction drastique des fraudes** et des escroqueries internes
- **Meilleur suivi et meilleure visibilité** sur l'ensemble du cycle
- **Processus simplifié** en cas d'audit
- **Plus aucune incertitude dans les actions**, donc des échanges professionnels plus apaisés

- ▪
 - ▪
 - ▪
 - ▪
 - ▪
 - ▪
 - ▪
- “Le fait de **retrouver l'historique de n'importe quel achat et n'importe quelle action associée** me permet de reconstituer clairement le parcours et l'historique des commandes et de les rapprocher avec les factures et les preuves de paiement. Je garde ainsi un œil sur les dépenses effectuées par les collaborateurs.
- Aujourd'hui, tout est automatisé, il est quasiment impossible de gonfler ses notes de frais ou de détourner des commandes puisque tout se sait et je suis alerté en cas de problème !** J'ai le sentiment que cela permet à chacun de se responsabiliser.”

Marc R. | Comptable

4. L'accélération du traitement des factures fournisseurs

Fluidifier la gestion des factures et couper court aux retards

Payer ses fournisseurs dans les temps nécessite la mise en place d'un **système de réception et de traitement automatique des factures** :

- des bons à payer électroniques (via une interface web ou une application mobile pour encore plus de fluidité),
- des alertes en cas d'anomalies,
- des outils de suivi,
- des indicateurs sur le traitement des factures en cours,
- des outils de gestion collaboratifs : des portails fournisseurs qui hébergent par exemple des plateformes de communication instantanée permettant notamment de clarifier rapidement les éventuels litiges.

L'automatisation des processus de la phase de traitement des factures fournisseurs permet d'accélérer de manière radicale les délais de traitement. Les entreprises sont en mesure de payer leurs prestataires en temps et en heure, voire en avance. **De fait, la digitalisation permet d'éliminer un certain nombre de risques qui pesaient sur les entreprises.**

- **Le risque financier**

Avec la loi de modernisation de l'économie (LME), les entreprises ont l'obligation de limiter les délais de paiement à 60 jours (ou 45 jours fin de mois) à compter de la date de l'émission de la facture par leurs prestataires. Or, les procédures de traitement des factures impliquent plusieurs étapes parmi lesquelles le rapprochement des factures avec les commandes et les livraisons associées. Dans le cas où elles ne font pas l'objet d'une commande dans l'ERP, elles doivent alors **passer par un circuit d'approbation.**

Ces tâches, lorsqu'elles sont réalisées manuellement, peuvent se révéler fastidieuses et allonger les délais de paiement. Le risque encouru en cas de dépassement de l'échéance est une lourde sanction financière et des pénalités de retard que le fournisseur est en droit de demander, à titre de compensation.

- **L'impact sur la réputation d'une marque**

En cas de sanction financière, l'entreprise est en effet épinglée sur le site de la DGCCRF en vertu du principe du *"Name and Shame"*.

Par ailleurs, **difficile pour les fournisseurs qui ne sont pas payés dans les temps de continuer à collaborer avec des "mauvais payeurs"** et encore moins de leur octroyer des conditions avantageuses.

Les retards de paiement répétés peuvent également entraîner des blocages de livraison.

Le saviez-vous ?

Le défaut de paiement figure en deuxième position du **top 5 des risques financiers** les plus redoutés pour **33 %** des entreprises françaises interrogées *.

* Source : Euler Hermes-DFCG, 2019

- "L'accélération du traitement des factures fournisseurs est une des raisons principales pour lesquelles les entreprises se tournent vers la dématérialisation du cycle Source-to-Pay.
- Elles veulent être en mesure de payer les fournisseurs en temps et en heure pour réduire les risques."

Catherine D-H. | Cheffe de Produit Senior, Esker



“Les délais de paiement - et surtout le respect de ces délais - c’est l’épée de Damoclès au-dessus de la tête de tout comptable fournisseur ! Du moins, ça l’était lorsqu’il fallait traiter à la main chaque facture et la rapprocher des commandes, quand elles existaient ou étaient accessibles.

L’automatisation de ces différentes tâches a révolutionné notre manière d’envisager notre métier. Cela ne demande que peu d’interventions manuelles et nous avons une visibilité très précise du suivi des factures, ce qui facilite l’organisation de nos tâches. Nous sommes alertés en cas de retard, litiges ou autres problèmes, et n’avons plus à craindre les lourdes pénalités de retard.

Nous parvenons même à régler une bonne partie de nos prestataires en avance. Grâce à cela, nous marquons des points auprès des fournisseurs et il n’est pas rare que nous parvenions à **négoier des conditions et des remises de prix !** ”

Laura D. | Responsable de la comptabilité fournisseur



Quels bénéfices ?

- **Réduction des retards de paiement** et des pénalités
- **Maintien de la réputation** et de l’image de l’entreprise
- **Impact positif sur la trésorerie**
- **Meilleur relationnel** avec les fournisseurs, plus enclins à négocier
- **Gestion plus fluide du processus** de traitement des factures
- **Comptables fournisseurs moins** surchargés
- **Conformité avec la loi LME**

5. La prévention puis la détection des erreurs et des fraudes

Mieux vaut prévenir que guérir !

Prévenir les fraudes et les erreurs consiste à agir en amont pour éviter qu'elles ne se produisent. Cela implique de prendre des mesures préventives qui peuvent dissuader les fraudes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation. Cette approche s'aligne sur les principes de transparence, de traçabilité et de sécurisation des processus.

La détection intervient comme une sorte de dernier recours avant la fraude, lorsque les actions de prévention n'ont pas eu l'effet escompté. **Dans le cadre de la dématérialisation du cycle S2P, la détection peut par exemple se concrétiser grâce au processus automatisé de rapprochement des documents.** Un rapprochement automatique permet de vérifier que le RIB de la facture réceptionnée correspond bien à celui renseigné dans la base de données fournisseurs.

L'utilisateur est alerté si les informations diffèrent. Il va pouvoir vérifier auprès du prestataire s'il a effectivement changé de coordonnées bancaires. Il y a alors deux possibilités : soit il s'agit d'un simple oubli et le nouveau RIB n'a pas été contrôlé au préalable, soit il est bel et bien face à une tentative de fraude !

De la même manière, il sera possible de **rapprocher automatiquement les factures avec les lignes de commandes mais aussi avec les livraisons associées** afin de pouvoir détecter toutes anomalies ou escroqueries, qui à la longue, peuvent coûter très cher !

Le saviez-vous ?

La fraude aux faux fournisseurs constitue **47 %** des fraudes envers les directions financières *. Un tiers se fait passer pour un fournisseur et confie par exemple son RIB à l'entreprise qui règle les factures au... fraudeur !

* Source : Euler Hermes-DFCG, 2019



Quels bénéfices ?

- **Traitement plus fluide** du cycle P2P
- **Fort pouvoir de prévention** et de dissuasion
- **Détection et traitement rapide** d'anomalies ou de tentatives de fraudes
- **Préservation de la réputation** de l'entreprise
- **Protection accrue** du risque financier

■ ■ ■ ■ ■
■ ■ ■ ■ ■
■ ■ ■ ■ ■
■ ■ ■ ■ ■
■ ■ ■ ■ ■
■ ■ ■ ■ ■

“La prise en charge des factures nécessite une attention toute particulière à la fraude ou même tout simplement aux erreurs. Il arrive souvent que, dans un premier temps, un fournisseur nous envoie sa facture par courrier. Soucieux de ne pas voir son paiement arriver, il nous l'envoie à nouveau par e-mail. Nous avons donc deux fois la même facture mais sur deux canaux différents.

Avant la dématérialisation des processus, nous ne nous en rendions pas forcément compte et nous courrions parfois le risque de payer deux fois la même facture. Aujourd'hui, ce n'est plus possible et **si le système détecte un doublon de facture, il nous alerte et nous n'avons plus qu'à le rejeter!**”

Olivier M. | Comptable

6. La mise en place d'outils de mesure et d'indicateurs

Garder un œil sur la trésorerie et gérer les variations d'activités

L'automatisation du cycle S2P, c'est aussi la possibilité de **mettre en place un large éventail d'indicateurs et d'outils de mesure.**

Leurs objectifs ? **Suivre en temps réel et avec une visibilité accrue l'évolution de la trésorerie, les prévisions associées, les variations d'activités et toute autre donnée** indissociable de la performance du cycle S2P.

Les gestionnaires des pôles financiers, mais aussi les services achats et comptabilité fournisseurs, mettent **immédiatement le doigt sur les mauvaises pratiques récurrentes qui freinent le bon fonctionnement du cycle, entraînent des retards de paiements et mettent à mal les budgets.** Ils sont ainsi en mesure de proposer des stratégies efficaces pour enrayer rapidement les dysfonctionnements mais parviennent également à exploiter ces différentes informations pour mieux identifier les leviers à actionner.

Le saviez-vous ?

Seulement **15 %** des entreprises suivent leurs indicateurs de performance grâce à des tableaux de bord *. Pourtant, le pilotage de la performance se place comme la priorité absolue des directeurs financiers ** !

* Source : The Institute of Finance & Management

** Source : PwC, Priorités 2020 du Directeur Financier

Quels sont les indicateurs utiles pour piloter efficacement le cycle S2P ?

- **Le montant des demandes d'achat à valider par rapport au budget restant**
Il permet au responsable d'un centre de coûts de voir tout de suite le montant des demandes d'achat qu'il doit valider et le budget qu'il lui reste. Cet indicateur permet de désengorger les flux de validation et donc, d'accélérer les processus. Il permet également de garder le contrôle sur ses budgets au fil des mois pour rester à l'affût de la moindre variation.
- **Le pourcentage de factures liées à des commandes**
Cet indicateur permet de mesurer le ratio entre les factures avec commandes et les factures sans commandes afin de voir si l'entreprise est bien dans une initiative de sécurisation et d'accélération des processus, avec une pré-approbation de toutes les dépenses réalisées par les salariés.
- **La mesure du délai moyen de traitement des factures**
Cet indicateur calcule le taux de factures gérées par jour et par comptable fournisseur. Il a vocation d'équilibrer au mieux la charge de travail des salariés et d'accélérer le traitement des factures.
- **Le taux d'exceptions dans le traitement des factures**
Combien d'anomalies, de doublons ou d'erreurs de saisies ont été identifiés dans un volume de factures ? S'il est élevé, cet indicateur est un bon moyen de comprendre - et surtout de mettre fin - à des mauvaises pratiques menant à d'inévitables erreurs qui peuvent coûter cher ! Il peut aussi mettre en lumière des factures fournisseurs qui ne comporteraient pas les informations nécessaires au bon traitement de la facture. Dans ce cas, une simple discussion avec le fournisseur peut résoudre le problème.
- **Le taux de pénalités et le montant des pénalités encourues**
Le taux de pénalités permet d'avoir une vue d'ensemble sur le traitement des factures et le respect ou non des délais de paiement. L'indicateur relatif au montant des pénalités encourues permet de pointer les factures qui arrivent à échéance pour les gérer en priorité.
- **...et tout autre indicateur nécessaire aux directions financières !**



“J’ai aujourd’hui une **visibilité sans précédent sur l’ensemble de la trésorerie d’entreprise et la performance du cycle Source-to-Pay**. Je peux paramétrer et demander à consulter une grande quantité d’indicateurs.

Avec les managers en charge des achats mais aussi les comptables, nous avons beaucoup de difficultés à comprendre l’origine des problèmes en séries qui entraînaient d’importantes pertes financières. En fait, c’était la charge des collaborateurs qui était déséquilibrée et qui bloquait la fluidité des processus.

Mettre en place ce genre d’indicateurs nous a permis de comprendre ce qui se passait !”

Sophie F. | Directrice administrative et financière



Quels bénéfices ?

- **Traitement plus fluide** du cycle S2P
- **Détection et traitement rapide** des dysfonctionnements
- **Meilleure gestion** et répartition des activités des collaborateurs
- **Protection accrue** du risque financier et de la trésorerie
- **Importantes économies** financières et de main d’oeuvre

Les 6 axes de la digitalisation du cycle S2P

La création automatisée
des fiches fournisseurs

Le paramétrage sécurisé
des procédures et des
politiques d’achats

La traçabilité
des actions

L’accélération du
traitement des factures

La prévention puis
la détection

La mise en place
d’indicateurs

Conclusion : quelques conseils et bonnes pratiques à destination des directions financières

Parce que la seule automatisation des processus ne constitue pas une gestion efficace du risque et de la prévention contre la fraude !



Collaborez davantage avec les responsables informatiques

C'est primordial dans un contexte de transformation digitale où les brèches de sécurité sont de plus en plus importantes. Elles augmentent le risque d'exposition des données sensibles et confidentielles et bien entendu, le risque financier.



Brisez les silos et collaborez avec l'ensemble des services

En collaborant, la charge de la gestion des risques et de la lutte contre la fraude est allégée. En outre, la direction financière ne se contente plus de gérer les finances de l'entreprise. Son champ d'action s'est élargi pour englober des responsabilités transversales : la contribution à la direction stratégique, l'optimisation des processus métiers, le management, et bien d'autres encore.



Managez l'humain : la finance oui, mais pas que !

Si le / la DAF est responsable de la trésorerie et de la réputation financière de l'entreprise, il / elle est aussi manager. Cela implique de prêter une attention particulière au bien-être des collaborateurs en équilibrant au mieux leur charge de travail et en supprimant les tâches lentes et répétitives. De fait, l'atmosphère de travail est bien meilleure et les employé(e)s peuvent se concentrer sur des tâches à plus forte valeur ajoutée.



Sensibilisez et impliquez l'ensemble des équipes

Dispenser des formations et des ateliers autour de la prévention et de la détection de la fraude, édifier des chartes, sensibiliser aux différents risques sont autant de briques pour impliquer davantage les équipes.



Entourez-vous d'experts

Il n'y a pas que les utilisateurs qui ont besoin d'être formés et sensibilisés. Les directions financières n'échappent pas à cette règle si elles veulent être en mesure de maîtriser les sujets actuels : les dispositifs légaux, les exigences réglementaires, l'automatisation et les innovations technologiques ou encore la cybersécurité.



Adoptez les codes de l'e-commerce dans la plateforme S2P

Avoir une solution ergonomique, simple et agréable, qui permet une expérience utilisateur similaire aux plateformes e-commerce favorise sans aucun doute un meilleur taux d'adoption des utilisateurs.

Qui sommes nous ?

Fondée en 1985, Esker est une plateforme unique conçue pour les métiers de la Finance, des Achats et du Service Client. Elle renforce la collaboration entre les entreprises en automatisant les processus Source-to-Pay (S2P) et Order-to-Cash (O2C).

 **39**

années d'expérience, dont plus de 20 ans dans le cloud

 **+ 1000**

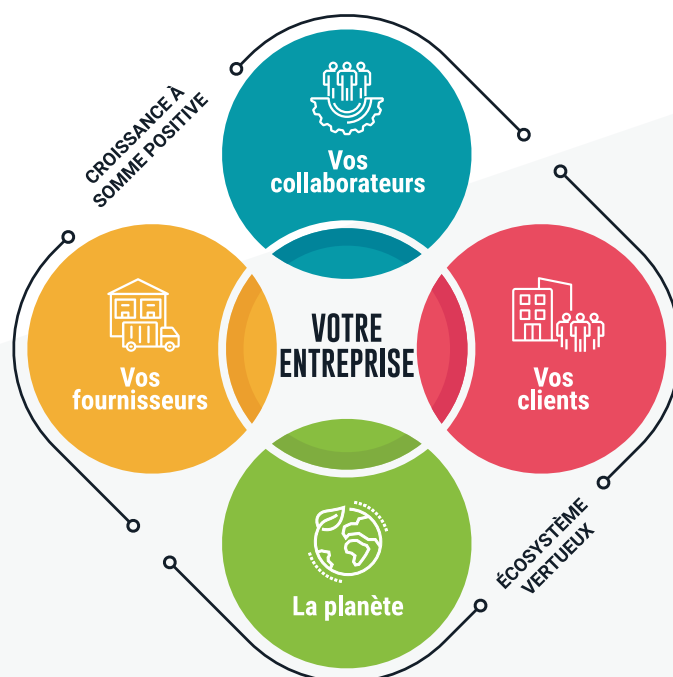
employés au service de plus de 850 000 utilisateurs et + 2 500 clients dans le monde entier

 **15**

sites dans le monde avec un siège social à Lyon, en France

 **> 178,6 M€**

de chiffre d'affaires en 2023 avec 90 % des ventes réalisées via des Solutions SaaS



Croissance à somme positive

Pour Esker, le seul moyen d'insuffler un réel changement réside dans la croissance à somme positive. Cela signifie que la réussite d'une entreprise ne doit pas se faire aux dépens des autres (individus, services ou entreprises). Tout le monde doit être gagnant ! C'est pourquoi notre technologie basée sur l'IA est conçue pour responsabiliser chaque acteur, tout en promouvant la création de valeur à long terme.



www.esker.fr